



COOPÉRATIVE DE PRODUCTEURS
DE SIROP D'ÉRABLE



RÈGLEMENTS DU CONCOURS

«Du chic à la cabane à sucre»

Citadelle, coopérative de producteurs de sirop d'érable

2100 St-Laurent, C.P. 310

Plessisville (Québec) Canada G6L 2Y8

Le concours «**Du chic à la cabane à sucre**» débute le 5 mars 2015 et se termine le 30 avril 2015 à midi (heure avancée de l'Est), date limite de participation.

Le tirage aura lieu entre midi et 13h (heure avancée de l'Est), le 30 avril 2015, au siège social de Citadelle ou chez Vertisoft, au 990 boul. Pierre-Roux est à Victoriaville.

ADMISSIBILITÉ

Ce concours est disponible en version française et anglaise et est ouvert aux résidents de tous les pays qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou pays de résidence. Sont exclus les employés, agents et représentants de Citadelle, coopérative de producteurs de sirop d'érable (le « commanditaire »), de leurs sociétés mères, apparentées et affiliées, de leurs agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de matériel et de services liés au présent concours. Les personnes sélectionnées pour un prix s'engagent à signer une déclaration à cet effet qui sera incluse dans le formulaire de déclaration et de renonciation de responsabilité, et à fournir le nom de leur employeur dans ce même formulaire. Le concours est soumis aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

COMMENT PARTICIPER

Vous devez visiter la page Facebook du concours, accessible via le <https://facebook.com/mapledelights> et compléter le formulaire de participation. Aucun achat requis. Devenir fan de la page n'est qu'optionnel pour pouvoir participer.

Toute personne utilisant un nom d'emprunt, un nom de plume ou une fausse identité pour participer verra sa participation rejetée, et toute tentative soupçonnée afin de participer plus d'une fois sera jugée comme enfreignant le présent règlement et annulera tous vos bulletins de participation.

PARTICIPATIONS

Une seule inscription par personne (par compte Facebook) pour la durée du concours sera acceptée. Chaque participant peut toutefois augmenter ses chances de gagner en utilisant les outils de partage mis à sa disposition sur la page de confirmation. Ainsi, chaque participant recevra une chance supplémentaire de gagner par personne s'inscrivant au concours via le lien qu'il aura partagé.

LE PRIX

Les participants courent la chance de gagner un (1) batteur sur socle KitchenAid®, d'une valeur approximative au détail de 700\$ (la fiche de l'appareil étant adaptée pour les prises électriques du Canada et des Etats-Unis), ainsi que sa livraison (Non échangeable, non monnayable).

LE TIRAGE

Un tirage au sort parmi toutes les fiches de participation (voir section «Participation» plus haut) sera fait électroniquement par un représentant de Citadelle ou de Vertisoft, le 30 avril 2015 entre midi et 13h (heure avancée de l'Est

RÉCLAMATION DU PRIX

Afin d'être déclaré gagnant du prix, le participant sélectionné devra se conformer aux conditions suivantes :

- i. il devra être joint (par courriel ou par téléphone) par l'organisateur du concours dans les sept (7) jours suivant le moment où il a été sélectionné pour gagner le prix ;
- ii. il devra remplir et retourner (par courriel ou par télécopieur) le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité dans les sept (7) jours ouvrables suivant sa réception;
- iii. il devra répondre correctement et sans aide, à la question réglementaire d'arithmétique qui lui sera posée sur le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité;
- iv. il devra pouvoir communiquer les informations demandées en français ou en anglais.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus, le participant sélectionné sera automatiquement disqualifié et perdra tout droit au prix, et l'organisateur du concours procédera à un tirage au sort jusqu'à ce qu'un gagnant soit déterminé. Le participant sélectionné n'aura aucun recours quant à la décision de l'organisateur du concours. Les participants sélectionnés seront contactés par téléphone ou par courriel.

Une fois toutes les conditions remplies, le prix sera livré dans un délai d'environ quatre (4) à huit (8) semaines.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Pour obtenir copie du règlement du concours, consultez le lien au bas du formulaire de participation (http://www.vertisoftpme.com/facebook_clients/citadelle/concours/Reglements-Rules.pdf). La personne gagnante sera dévoilée sur <http://facebook.com/mapledelights>. Les chances de gagner dépendent du nombre de participants au total ainsi que du nombre de participations référées (voir section «Participations» plus haut).

En participant au concours, les participants libèrent et tiennent indemnes l'organisateur du concours, leurs agences de publicité et de promotion, les juges du concours, leurs sociétés affiliées ainsi que leurs directeurs, mandataires, propriétaires, partenaires, employés, agents, concessionnaires, représentants, successeurs et administrateurs respectifs de toute responsabilité liée au concours ou, dans le cas du participant déclaré gagnant, au prix. En acceptant un prix, le

gagnant accepte que ses noms, ville de résidence, voix, déclarations, photographies ou portrait soient utilisés à des fins publicitaires ou d'information, sous quelque format que ce soit, sans autre rémunération ou avis. Ce concours sera tenu conformément au présent règlement, lequel peut être modifié par Citadelle. Les participants doivent respecter le présent règlement et seront réputés avoir reçu et compris ce dernier en participant au concours. Les modalités du concours, telles qu'elles sont définies dans le présent règlement, ne peuvent faire l'objet d'un amendement ou d'une contre-proposition, sauf tel que stipulé dans le présent règlement.

Citadelle n'assume aucune responsabilité en cas de défaillance d'Internet ou du site Web durant la période promotionnelle, en cas de tout problème ou défaillance technique touchant des lignes ou un réseau téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement informatique, des logiciels ou un système de transmission de courriel ainsi qu'en cas de la congestion d'Internet ou de tout site Web, ou encore en cas de toute combinaison de ces facteurs. Toute tentative délibérée d'endommager un site Web ou de nuire au bon fonctionnement de cette promotion contrevient au Code criminel et aux lois civiles ; le cas échéant, les Commanditaires se réservent le droit d'appliquer des recours et de récupérer des dommages-intérêts dans la mesure permise par la loi, notamment au moyen de poursuites au criminel.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin d'être tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. Toute décision prise par Citadelle au sujet de la conduite du concours doit être soumise à l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

*®/™ ©2015 KitchenAid. Tous droits réservés. Utilisée sous licence au Canada. La forme du batteur sur socle est une marque déposée au Canada et ailleurs au monde.



RULES AND REGULATIONS

"The Sugar Shack Goes Chic"

Citadelle Maple Syrup Producers' Cooperative

2100 St-Laurent, P.O. 310
Plessisville (Quebec) Canada G6L 2Y8

"The Sugar Shack Goes Chic" Contest begins March 5th, 2015 and ends April 30th, 2015 at noon (EST time), the deadline to participate.

The Contest draw will take place April 30th, 2015 between noon and 1 PM at the Citadelle head office or at Vertisoft (990 Pierre-Roux east, Victoriaville).

ELIGIBILITY

This Contest is presented in French and English, and is open to residents of all countries who have attained the age of majority in their province or country of residence. Are excluded : employees, agents and representatives of Citadelle, maple syrup producer's cooperative (the "sponsor"), its parent, related and affiliated companies, its advertising and promotion agencies, suppliers of prizes, materials and services related to this contest. Those selected for a prize agree to sign a declaration to this effect, included in the declaration form and liability waiver, and to provide the name of their employer in that same form.

This Contest is subject to all applicable federal, provincial and municipal laws and regulations.

HOW TO ENTER

You need to visit the Contest Facebook page, accessible via <https://facebook.com/mapledelights> and complete the entry form. No purchase necessary. Becoming a fan of the Facebook page is not required in order to participate.

All persons using an alias, pseudonym or false identity to participate in the Contest will be rejected, and any suspected attempt to enter more than once will be considered to have infringed on these regulations and all of your entries will be disqualified.

ENTRIES

Only one (1) entry per person (per Facebook account) will be allowed, for the duration of the contest. However, every participant can increase his/her chances to win by using the sharing tools displayed on the confirmation page. This way, each participant will be allowed one additional chance of winning per person entering the contest via the link he/she would have shared earlier.

THE PRIZE

Participants have the chance to win one (1) KitchenAid® stand mixer, with an approximate retail value of \$700 (the product's plug is compatible with North American electrical outlets only), as well as its delivery. (No substitutions, non-exchangeable for cash).

THE CONTEST DRAW

A random draw from among all eligible entries (see "Entries" section) will be performed electronically by a Citadelle or Vertisoft representative, April 30th, 2015, between noon and 1 PM (EST time).

PRIZE CLAIM

To be declared winner of the prize, the selected participant must comply with the following conditions:

- i. He/she will have to be reached (by phone and/or email) by the Contest Representative within the seven (7) days following the moment where he/she was selected to win the prize;
- ii. He/she will have to complete and send back (by email or fax) the declaration and liability release within the seven (7) business days following its receipt;
- iii. He/she will have to answer correctly, on in his/her own, to a mandatory skill testing question written on the declaration and liability release;
- iv. The requested information will have to be communicated in English or French by the participant.

If failure to meet any of the conditions mentioned above, the selected entrant will be disqualified and the Prize forfeited. The Contest Organizer will then proceed to a new draw until a winner is determined. The former selected entrant will have no recourse against the decision of the Contest Organizer.

Once all requirements are met, the prize will be delivered within a period of approximately four (4) to eight (8) weeks.

GENERAL TERMS AND CONDITIONS

To obtain a copy of the Contest rules, click on the link below the entry form :

http://www.vertisoftpme.com/facebook_clients/citadelle/concours/Reglements-Rules.pdf. The names of the winners will be unveiled at <http://facebook.com/mapledelights>. The odds of winning depend on the total number of eligible entries received.

By participating in this Contest participants agree to release and hold harmless the Contest Sponsor, its advertising and promotions agencies, the Contest judges, its affiliates as well as its directors, mandatories, owners, partners, employees, agents, distributors, representatives, successors and administrators from any liability in connection with participation in

this Contest and, in the case of the winner, with any prize awarded. By accepting a prize, the winner agrees that his or her name, city of residence, voice, statements, photographs or portraits be used for the purposes of advertising or information, in whichever format they may be, without prior notice or remuneration. This Contest will be held in compliance with these regulations which may be modified by Citadelle. Participants must respect these regulations and are deemed to have received and understood them by participating in the Contest. The terms of this Contest, as set out in these rules, are not subject to amendment or counter-offer, except as set out herein.

Citadelle assumes no responsibility for any failure in Internet service or of any website during the promotional period, online computer systems, servers, access providers, computer equipment, software or email systems as well as in the case of high traffic on the Internet or on a website, or in case of any combination of these factors. Any attempt to deliberately damage any website or to undermine the legitimate operation of this Contest is a violation of criminal and civil laws and, should such an attempt be made, the Sponsor reserves the right to seek remedies and damages to the fullest extent permitted by law, including criminal prosecution.

Any litigation respecting the conduct or organization of a publicity Contest may be submitted to the Régie des alcools, des courses et des jeux for resolution. Disputes about the awarding of a prize may be submitted to the Régie only for the purpose of helping the parties reach a settlement. Any decision made by Citadelle concerning the conduct of the Contest must be submitted to the Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec for approval.

*®/™ ©2015 KitchenAid. All rights reserved. Used under license in Canada. The design of the stand mixer is a trademark in the U.S. and elsewhere.